



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20180309-DELIB13-DE
Reçu le 15/03/2018

Comité Syndical du 9 mars 2018

Délibération n°13/2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le neuf mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 19 février 2018

Membres présents : Messieurs François Bonneau, William Jacquillard, Samuel Cazenave, Didier Jobit, Jean-Hubert Lelièvre, Jacques Chabot, Jean-François Dauré et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Jeanne Filloux, Florence Pechevis, Fabienne Godichaud, Annette Feuillade et Elisabeth Lasbugues.

Membres absents ou excusés : Messieurs Daniel Sauvaitre, Mathieu Hazouard, François Nebout, Didier Villat et Philippe Bouty.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne Frangeul et Cécile François.

Pouvoirs :

Monsieur François Nebout a donné son pouvoir à monsieur François Bonneau.

Monsieur Didier Villat a donné son pouvoir à madame Stéphanie Garcia.

Monsieur Philippe Bouty a donné son pouvoir à madame Jeanne Filloux.

Monsieur Mathieu Hazouard a donné son pouvoir à madame Martine Pinville.

Objet : Affectation des résultats du Compte Administratif de l'année 2017

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

- excédent de la section d'investissement de **413 141.84 €**;
- excédent de la section de fonctionnement de **62 144.04 €**.

Ces résultats sont à incorporer au résultat global de clôture de fin 2016 qui était de :

- l'excédent global d'investissement de **1 043 607.04 €** ;
- l'excédent global de fonctionnement de **1 185 118.73 €**.

Soit à fin 2017

- l'excédent global d'investissement est de **1 456 748.88 €** ;
- l'excédent global de fonctionnement est de **1 247 262.77 €**.

AR PREFECTURE

016-251602595-20180309-DELIB13-DE
Reçu le 15/03/2018

Le résultat global de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer cet excédent partiellement ou totalement dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement (compte 1068).

Compte tenu du niveau de l'excédent global d'investissement qui permet d'assurer la couverture du volume des reports d'investissement 2017 (tableau annexé), il vous est proposé d'affecter totalement l'excédent global de la section de fonctionnement en report à nouveau de la section de fonctionnement du Budget 2018.

Parallèlement, il vous est proposé d'affecter totalement l'excédent global de la section d'investissement sur la section d'investissement du Budget Primitif 2018.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (15 présents - 19 votants - 19 voix « pour ») - affectent les résultats de la section de fonctionnement et ceux de la section d'investissement comme proposés ci-dessus.

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 mars 2018
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 mars 2018
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 15 mars 2018

Signé: Le Président